

# **PROCES - VERBAL 4/2011**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 22 JUIN 2011 A 18H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 18 mai 2011	2
• Communications du Bureau	2 - 3
• Communications de la Municipalité	3 - 4
• Ordre du jour :	4
- Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	5
- Préavis 7/2011 Rapport de gestion 2010	6 - 10
- Préavis 8/2011 Comptes 2010 – Analyses et commentaires	10 - 20
- Propositions individuelles	
Néant	
- Divers	
- Madame Annie MUMENTHALER Reliure des brochures du budget et des comptes	20 – 21
- Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ Félicitation et remerciements	21
- Monsieur Jean-Marie MARLETAZ Décès	21
- Discours de Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY	21 - 22
- Discours de Monsieur Daniel MARGOT, président	22 – 28
- Discours de Monsieur Jean-François MAIRE, Municipal	28 – 29

- Discours de Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY 29 – 31
- Discours de Monsieur le nouveau Syndic Gil REICHEN 31 – 33
- Madame Edna CHEVALLEY  
Hommage à Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY 33 – 34

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 74 présents, rejoints par 3 retardataires. Le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Le Président ouvre cette séance.

Les 19 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Saïda BERGER, Valérie ANNEN, Nathalia LIANZ ALLET, Lucienne VASSEROT, MM. Philippe WEBER, Eric STIERLI, Lanfranco GAZZOLA, Pierre-William LOUP, Philippe HEBEISEN, Dominique FAVRE, Miguel GONZALEZ, Lucien BERNARDONI, Alexandre EMCH, Serge RINSOZ, Jean-Pierre EICHENBERGER, Alessandro ICHINO, Eugène ROY, Fabio OLIOSI, Richard GOLAY.

Le Président rappelle au Conseil que le procès-verbal du 18 mai 2011 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance et que la secrétaire remet en tout temps une copie ou un extrait du procès-verbal aux membres du Conseil qui le demandent.

Le Président a reçu une demande de Monsieur le Conseiller Christian POLIN pour quelques corrections formelles ; on y remédiera.

Le Président demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

Nous saluons tout d'abord la présence de Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY et de Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux et leur souhaitons une bonne séance. Leur dernière pour deux d'entre eux.

Bienvenue aussi à nos invités, aux représentantes de la presse, ainsi qu'au public.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Monsieur Lilian GEOFFROY, président du groupe de l'UDC, nous a demandé par lettre de renvoyer le développement de leur postulat sur la stratégie globale des Musées de Pully, prévu pour cette séance, à la prochaine séance du Conseil. Ce qui a été accepté.

Madame Valérie BORY BEAUD, présidente de la Commission des pétitions, nous a informé pouvoir traiter la pétition de Monsieur Zdenek KUCERA, président de l'Association Jardin City, probablement pour notre prochaine séance d'octobre.

Votre bureau a enregistré la démission formelle de celle et ceux qui ont été élus à la Municipalité, à savoir, dans l'ordre chronologique de l'envoi de leur lettre : Madame la Conseillère Municipale Maria-Chrystina CUENDET, Monsieur le Conseiller Municipal Martial LAMBERT, Monsieur le Conseiller Marc ZOLLIKER, Monsieur le Conseiller Gil REICHEN et votre serviteur. Cela appelle vos groupes à les remplacer dans les délais prévus par le Greffe Municipal.

## **1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

En raison de l'absence de votre Président à l'étranger, Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-président Adriano FRANSCINI et Madame la 2<sup>ème</sup> Vice-présidente Muriel THALMANN ont représenté le Conseil à la réunion, à laquelle participa le Président des chambres fédérales, de tous les Présidents et Présidentes des Conseils communaux du Canton, convoqués pour le 31 mai 2011 à Lausanne par la Présidente du Grand Conseil vaudois, Madame Claudine VISSA.

Pour la même raison d'absence à l'étranger de votre serviteur, notre 1<sup>er</sup> vice-président Monsieur Adriano FRANSCINI a représenté le Conseil au repas de soutien du Pully football du 8 juin dernier.

Le 22 mai 2011 le Président a répondu à l'invitation de son Abbé Président, Monsieur Jean-Robert CHAVAN, à la fête annuelle de l'Abbaye des Bourgeois de Pully à laquelle j'ai apporté votre salut.

Le 24 mai, votre Président a aussi exprimé votre salut à l'assemblée générale ordinaire de Promotion Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne, office du tourisme sur l'invitation de son Président Monsieur Emile BOLAY.

Le 25 mai 2011, le Président a eu l'honneur et le plaisir de conduire une délégation de notre Conseil à la rencontre du Conseil communal de Nyon et de son Syndic Monsieur Daniel ROSSELAT.

Le 3 juin sur les eaux du Léman une équipe de rameurs de votre Conseil, dont la secrétaire du Conseil communal, Madame Jacqueline VALLOTTON, a participé au traditionnel concours organisé par la société de Sauvetage de Pully et a brillamment arraché le 8<sup>ème</sup> rang (je ne dirai pas sur combien), sous la conduite du coach Jean-Marc CHEVALLAZ. Nos très vives félicitations.

*Le Conseil applaudit.*

Le 17 juin, votre collègue et Municipal élu Monsieur Marc ZOLLIKER et le Président du Conseil ont été aimablement associés au repas réunissant les Municipalités sortantes et futures, ainsi que les chefs de services de notre administration.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Monsieur le Syndic :**

Traditionnellement je commente la liste des communications au Conseil communal. Tout

d'abord le résumé des objets traités en Municipalité, qui vous ont été envoyés avec l'ordre du jour de cette séance. Le traditionnel rapport de gestion qui antérieurement faisait partie du rapport de gestion de la Ville de Pully, mais qui est cette fois-ci séparé. Il s'agit du rapport de gestion de la section du sauvetage de Pully. Une nomination, suite au départ à la retraite de Monsieur REBETEZ ; il y a un nouveau responsable qui a été nommé à la bibliothèque communale de la Ville de Pully. Suite également au préavis qui avait été adopté par le Conseil communal l'année dernière, l'ouverture de la crèche à Paudex a permis à la Ville de Pully d'occuper les dix places pour lesquelles elle s'était engagée pour les enfants en bas âge. Enfin, prise en charge financière par la commune des abonnements de bus au bénéfice des élèves et jeunes Pulliérans en formation. Je rappelle qu'il y avait eu un effet d'annonce faite par la Municipalité de Lausanne, en l'occurrence, le Municipal Monsieur TOSSATO, et que de fil en aiguille les différentes communes de la couronne lausannoise se sont greffées sur cette décision et la Municipalité a pris les devants avec cette communication, qui bien évidemment rentrera en vigueur dès le début janvier de l'année prochaine, puisque cette charge sera imputée au budget 2012. Enfin une communication sur une importante contribution de soutien de l'Office fédéral de l'énergie qui a reçu un projet bien établi par la direction des Travaux et des SI, un projet qui a été accepté par l'Office fédéral de l'énergie et ces subsides nous permettront d'avancer la réduction de consommation de l'éclairage public. Evidemment c'est un engagement assez important. Mais, par contre il va générer un certain nombre d'économies qui seront relativement vite équilibrées. Alors, voilà les communications que la Municipalité fait au Conseil communal.

### **3. ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Une erreur s'est glissée à l'énoncé de l'objet n°3, préavis 7/2011 – Monsieur Jean-Marc PASCHE voudra bien vous excuser – c'est bien la Commission de gestion et non la Commission des finances qui est responsable du traitement du rapport en question. Merci d'en prendre note. Suite à la demande du groupe de l'UDC l'objet n°1 « Postulat sur le stratégie globale des Musées de Pully » doit être retiré de l'ordre du jour.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour ainsi modifié suivant :

#### **1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales**

Commission des affaires régionales et intercommunales

#### **2. Préavis 7/2011 Rapport de gestion 2010**

Commission de gestion

#### **3. Préavis 8/2011 Comptes 2010 – Analyses et commentaires**

Commission des finances

#### **4. Propositions individuelles**

#### **5. Divers**

Le Président demande si les membres du Conseil approuvent cet ordre du jour modifié.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Président passe aux délibérations.

### **3.1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales**

Le Président invite à la tribune Monsieur le Conseiller Jean-Marc CHEVALLAZ, président de la commission.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'un préavis mais d'une présentation des travaux menés par la commission. Aussi bien vous n'avez pas à vous prononcer sur des propositions, prise en considération, acceptation ou modification. Il est proposé aux membres du Conseil d'en prendre connaissance ; en revanche la discussion sera ouverte. Donc libre à chacune et chacun de s'exprimer sur la teneur du rapport, maintenant présenté par Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ.

#### **Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ :**

Conformément à l'art. 53 du Règlement du Conseil communal de Pully, la Commission des affaires régionales et intercommunales vous présente son second et dernier rapport de cette législature. Votre commission s'est réunie à plusieurs reprises en séances plénières afin de discuter des sujets susceptibles de développer les relations régionales et intercommunales. Un seul sujet a été traité sous forme de préavis dans sa séance du 21 février, soit le préavis 1/2011 Création d'une association de communes sous la dénomination « Sécurité Est Lausannois ». Ce préavis a été largement adopté par ce Conseil lors de sa séance du 9 mars 2011. Lors de l'élaboration et de l'étude de ce préavis les commissaires ont ainsi pu mesurer le travail nécessaire à la création d'une forme légale de collaboration intercommunale. Dernièrement, en date du 6 juin, la CARI a pu être informée de l'état d'avancement du préavis 5/2010 « Pully 2020 – Développement de la Ville de Pully » accepté par ce Conseil le 19 mai 2010. Lors de cette séance commune avec la Commission de l'urbanisme, les commissaires ont pu prendre connaissance de l'état de financement, de situation et de fin des projets PALM (priorité A), des projets SDEL, et des projets connexes (priorité A). Préavis qui aura indéniablement un impact sur le développement des relations régionales et intercommunales. La commission remercie les représentants de la commune, ainsi que leurs collaborateurs pour leur disponibilité et les nombreuses explications données lors des séances. En mon nom personnel, je profite de remercier également tous les membres de la CARI qui ont œuvré sans relâche et grâce à leur ouverture et leur engagement ont permis d'aboutir à un préavis cité précédemment. L'activité de cette CARI se termine et une nouvelle redémarrera pour la nouvelle législature 2011-2016. Vu les importants enjeux auxquels la Ville de Pully devra faire face, la CARI devra être attentive, réfléchie et ouverte aux développements des relations régionales et intercommunales sans oublier de jouer son rôle politique.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### 3.2. Préavis 7/2011 Rapport de gestion 2010

Le Président rappelle que notre règlement annonce que seront traités, dans l'ordre, la gestion, puis les comptes. Il rappelle également qu'il n'y aura pas de lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Les présidents commenteront éventuellement leur rapport respectif et livreront seulement leurs conclusions. Il y aura chaque fois un vote sur l'entrée en matière. La discussion de fond portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité, mais il n'y aura de vote que si la discussion est demandée sur un point ou un autre. Pourra suivre une discussion générale. Le vote final portera sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble, gestion et comptes. S'il n'y a pas d'objection à cette manière de faire, le Président invite à la tribune le président de la Commission de gestion, Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE.

#### **Monsieur Jean-Marc PASCHE :**

Nous avons l'honneur de vous soumettre ici le rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2010, ainsi que le prévoit le règlement de notre Conseil. Au terme de cette législature, la Commission de gestion 2006-2011 remercie sincèrement Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Secrétaire municipale, Madame et Messieurs les Chefs de services, ainsi que tous ceux qui l'ont accueillie et renseignée au cours des cinq dernières années. En mon nom personnel, je voudrais ajouter qu'avoir présidé cette commission pendant cinq ans a été un grand plaisir et l'occasion d'apprendre et de comprendre mieux le fonctionnement de notre Administration communale. J'en souhaite tout autant à tous les présidents futurs. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous donner mon point de vue sur la question qui se pose parfois à des commissaires à la gestion, comme sans doute à d'autres, la Commission gestion sert-elle à quelque chose ? En ce qui me concerne je répondrais, oui, mais. Oui parce que sans aucun doute la Commission de gestion présente plusieurs intérêts. D'abord elle travaille dans la durée. Elle a donc plus de temps pour comprendre et revenir sur tel sujet qui la préoccupe. Ensuite cette même durée permet aux commissaires de se spécialiser, même si le mot est peut-être un peu grand, ce qui leur donne la possibilité d'approfondir l'examen des objets. Enfin parce que la Commission de gestion décide elle-même des sujets quelle aborde. Mais, car il y a un mais, dans le Canton de Vaud en tout cas, elle dépend pratiquement totalement de l'administration qu'elle est supposée contrôler pour les informations qui lui sont accessibles. Ses pouvoirs d'investigations sont moindres que ceux dont disposent les Commissions de gestion cantonale ou fédérale pour examiner les activités des autorités exécutives. A mon sens la démocratie y gagerait si les autorités de ce canton se penchaient sur cette question et modifiaient le déséquilibre qui, à mon avis et à celui de certains autres, règne en cette matière au niveau communal entre le législatif et l'exécutif. L'amour des lois, dit-on, caractérise le Vaudois, je dirais plutôt que ce qu'il signale, c'est son respect du pouvoir de l'administration. Corriger cette tradition dans un sens qui correspondrait mieux au génie démocratique helvétique et aux exigences accrues des citoyens du 21<sup>ème</sup> siècle ne serait pas forcément un mal dans un monde où la transparence est une valeur constamment mise en avant. Sur ces paroles, je voudrais vous rappeler chers collègues que l'examen de la gestion 2010 par votre commission a résulté en trois vœux et une observation, auxquels la Municipalité a apporté les réponses dont vous avez déjà connaissance. Ces réponses ont été présentées à une délégation de la Commission de

gestion le 31 mai dernier et dans l'ensemble cette délégation n'a pas de remarque particulière à formuler à leur égard. Pour terminer, que je vous dise encore que les diverses sous-commissions et la Commission de gestion en tant que telle, ont pu se convaincre que pour l'essentiel les tâches, responsabilités de notre commune étaient généralement remplies à satisfaction. Au terme de ses travaux, au vu des rapports des sous-commissions annexés au présent rapport, la Commission de gestion par 8 voix pour et 3 abstentions, vous invite donc, Chers collègues, à donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2010.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Le Président constate avec les membres du Conseil qu'il n'y a pas de divergence entre la conclusion du rapport qu'on vient d'entendre et la conclusion du préavis 07/2011 en ce qui concerne la décharge donnée à la Municipalité. Il n'y aura donc votation que si la discussion est demandée sur tel ou tel point.

Nous traitons maintenant le rapport de la gestion de la Municipalité tel qu'il a été décidé dans sa séance du 13 avril. Nous passons en revue les chapitres de ce rapport municipal dans l'ordre de sa table des matières.

**Chapitre 1 : Municipalité (pages 5 à 7)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 2 : Conseil communal (pages 8 à 15)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 3 : Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages 16 à 40)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 4 : Direction des domaines, des gérances et des sports et sécurité publique (pages 41 à 57)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 5 : Direction des travaux et services industriels (pages 58 à 69)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 6 : Direction de l'urbanisme et environnement (pages 70 à 79)****Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Après la lecture attentive du rapport de gestion 2010 de la Municipalité, j'avais posé une question à Monsieur le Conseiller Municipal de l'urbanisme lundi 20 juin par mail. N'ayant pas eu de réponse, je me permets de reposer cette question en plenum. A la page 76, chapitre « Edicules du port », pourquoi vouloir concevoir deux édicules au Quai Amédée Milliquet ? Les existants véhiculer sont rapprochés l'un de l'autre et à mon avis un seul édicule spacieux suffirait amplement à la demande. De plus, il me semblerait beaucoup plus adéquat de mettre cet édicule côté lac à l'emplacement où se trouvait le jeu d'échec autrefois, juste avant l'entrée du petit train dans son tunnel. Il serait en effet beaucoup plus agréable pour les clients de se trouver face au lac plutôt que du côté des toilettes et du parking. Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse.

**Monsieur Gil REICHEN demande la parole :**

Merci, Madame MUMENTHALER de m'avoir transmis votre question par mail lundi, Malheureusement je n'ai pas eu le temps de vous répondre avant ce soir. Je le fais volontiers devant le Conseil réuni, comme ça tout le monde sera informé. En relevant que votre question concerne finalement plus l'avenir que la gestion 2010, puisque l'allusion qui est faite dans le rapport de gestion concerne simplement une étude préliminaire qui a été lancée par la direction pour le remplacement des deux petits kiosques actuels à cet endroit. Alors il se trouve que l'étude préliminaire se voulait assez libre pour imaginer autre chose. Il y a eu un premier résultat de cette étude qui imaginait deux édicules mais pas aux emplacements actuels qui s'est heurtée à des problèmes de faisabilité puisqu'on est sur un domaine concédé par le canton. Donc les réflexions seront poursuivies. On va dans le sens que vous souhaitez, puisque vraisemblablement le projet évolue vers un seul édicule qui regroupe les fonctions qui sont aujourd'hui réparties sur deux petites cabanes. Maintenant sur l'emplacement, je dirais, vous découvrirez le projet dans le courant de la prochaine législature, puisque, si les choses se passent normalement et sont admises dans en premier par la Municipalité, j'espère que ce projet sera présenté un jour devant le Conseil communal. J'espère avoir répondu à votre question.

A la demande du Président, Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité et remercie Monsieur Gil REICHEN.

**Monsieur Louis SCHNEITER demande la parole :**

C'est au sujet de l'avenue de Villardin qui est mentionnée à la page 73 du document que vous avez sous les yeux et aussi à la page 69. On nous informe du projet de fermer à la circulation descendante le chemin de Somais et de reporter le trafic Villardin en créant un tourner à gauche au déboucher de l'avenue Général Guisan. Sans préjuger des arguments des experts en circulation, on va assister à une augmentation de 25 % du trafic sur l'avenue de Villardin qui est déjà largement saturée aux heures de pointe. On se réjouit, évidemment, pour les riverains du chemin de Somais qui auront nettement moins de nuisances. En revanche les riverains du bas de Villardin et tronçon sur Général Guisan entre Villardin et le chemin de Somais vont devoir supporter encore un peu plus de bruit et de pollution. Je ne pense pas qu'il y ait besoin de faire signer une pétition à ces nombreuses familles qui logent le long de ces routes pour connaître leur avis sur la question. Est-il prévu d'ajouter au projet des mesures compensatoires pour l'ensemble de



ces habitants concernés ?

**Monsieur Gil REICHEN demande la parole :**

Ce n'est pas le même objet, mais j'ai un peu le même type de réponse. C'est-à-dire que le rapport de gestion 2010 fait mention d'un certain nombre d'études en cours dont celle que vous avez relevée sur l'avenue de Villardin, mais je pense que le rapport de gestion de ce soir n'est pas l'occasion d'entamer une discussion sur le projet. Le projet doit encore évoluer, fera l'objet de toutes sortes de procédures, d'enquêtes publiques, je pense que c'est un petit peu trop tôt, mais vraisemblablement, comme beaucoup de projets, il suscitera des réactions négatives, positives. Un certain nombre d'ajustements du projet seront sûrement possibles. Mais, je ne peux pas, à ce stade et dans ce contexte ce soir, vous donner plus de détails sur le projet, alors que personne ne le connaît, personne n'a vu de plan. Alors, ça me paraît un tout petit peu prématuré, mais je prends note de votre préoccupation qui figurera au procès-verbal et on verra dans quelle mesure on peut en tenir compte dans la suite de l'élaboration du projet.

**Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

Je sais bien qu'il s'agit d'avenir, mais puisqu'on a l'occasion de donner son avis ce soir sur ce point, je suis aussi, comme mon collègue et j'habite le même quartier, sceptique sur le fait de rétablir le tournant à gauche de l'avenue de Villardin en bas. Donc, l'avenue de Villardin est classée comme une avenue principale, mais il s'agit d'un quartier très habité et c'est une avenue qui ne supporte pas une augmentation notoire de trafic et une surtout une augmentation des vitesses. Puis on a aussi la chance dans ce quartier d'avoir une petite épicerie avec beaucoup de gens qui s'arrêtent de manière pas très disciplinée, donc, je pense que dans le cadre de cette étude, il sera très important de considérer toutes ces questions. Je vous remercie.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Monsieur REICHEN je voudrais juste dire que dans le rapport de la Municipalité, il y a les projets. Vous avez noté des projets. Je comprends très bien que ce soir vous ne vouliez parler uniquement de la gestion 2010, mais alors, à l'avenir, ne mettez pas vos projets dans le rapport de gestion, ça simplifiera la question.

La parole n'étant plus demandée et compte tenu que la parole a été demandée sur ce chapitre, le Président passe au vote sur ce chapitre.

Le chapitre est accepté à une large majorité avec quatre abstentions.

**Chapitre 7 : Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse (pages 80 à 89)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

La parole ayant été demandée sur un chapitre, le Conseil doit se prononcer sur l'ensemble de rapport de gestion de la Municipalité.

Le Président demande que celles et ceux qui acceptent le fascicule en discussion le manifestent en levant la main.

Le rapport de gestion 2010 de la Municipalité est accepté à l'unanimité.

Le Président passe à la discussion générale, en précisant qu'il n'est pas délibéré sur les vœux. Pour autant qu'elle soit demandée une discussion peut avoir lieu sur une observation de la Commission de gestion. Mais le vote portera sur la réponse que la Municipalité lui a donnée. En l'occurrence la Commission de gestion a émis une observation. Elle figure avec sa réponse à la page 2 du document réponse de la Municipalité à l'observation et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2010.

Le Président demande si la parole est demandée sur cette observation et sa réponse.

Ce n'est pas le cas.

Le Président passe au vote des conclusions du rapport de gestion 2010 figurant en page 90.

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

### **3.3. Préavis 8/2011 Comptes 2010 – Analyses et commentaires**

Les délibérations pourront porter successivement : 1. sur le texte même du préavis municipal, chapitre par chapitre, conclusions exclues, y compris les comptes de la STEP ; 2. sur le rapport de la Commission des finances ; 3. sur les analyses et commentaires ; 4. sur la brochure comptes 2010, chapitre par chapitre. Enfin nous pourrons procéder au vote sur les deux conclusions du préavis, soit au vote d'ensemble sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commission des finances.

Le Président appelle à la tribune Monsieur le Conseiller Stéphane COENDOZ, rapporteur de la Commission des finances.

#### **Monsieur Stéphane COENDOZ :**

La Commission des finances s'est réunie le 30 mai 2011 de 16h00 à 20h00 en présence de Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY, Mesdames Corinne MARTIN, secrétaire municipale, Valérie GUEX du service des finances et Messieurs Claude-Alain CHUARD et Charly MESOT également du service des finances, ainsi que Monsieur Nicolas METRAUX représentant la fiduciaire BDO SA. Nous tenons à les remercier pour la qualité de leurs interventions et des réponses apportées à nos questions. Monsieur CHUARD ensuite nous a résumé les points essentiels 2010, à savoir, par rapport au budget 2010, y compris les crédits supplémentaires qui prévoyait un déficit de 1,5 millions, le résultat est en amélioration de 6,3 millions soit un montant avant les écritures de bouclage de 4,8 millions. Ceci provient en particulier des non dépenses sur les frais de personnel, des non dépenses sur les biens, services et marchandises, des non dépenses sur les aides et subventions, l'augmentation des recettes fiscales, la vente d'un immeuble à la ruelle du Croset 3 et la diminution des prélèvements fonds et financements spéciaux. Ce résultat a permis à la Ville de rembourser des emprunts arrivant à échéance à hauteur de 14,4 millions de francs et permettra pareille mesure en 2011 à hauteur de 14 millions de francs ramenant ainsi la dette communale à environ 93 millions de francs. La Municipalité a décidé de dédier un montant de 2 millions de francs à une réserve pour une politique foncière, le solde a été porté au capital de la commune. Lors de nos débats la question du bien fondé de l'attribution de ces 2 millions de francs à un fonds de réserve

pour une politique foncière a été débattue au sein de la Commission. Il a été relevé que la dotation à un fonds dédié constitue une entrave à la libre utilisation de la fortune de la Commune. En effet, lors du débat au sein du Conseil lors du traitement du préavis sur la vente du bâtiment à la ruelle du Croset, l'amendement qui souhaitait l'attribution du produit de la vente à un fonds dédié avait été rejeté. Alors que le Conseil et la Municipalité souhaitent se donner les moyens d'une politique de logement, il faut avoir une certaine cohérence, c'est ainsi que la Municipalité a choisi d'attribuer une part du résultat 2010 à cette démarche. Ce point a été mis au vote et c'est par 7 oui, 1 abstention et 1 non que l'attribution de 2 millions de francs à un fonds de réserve pour une politique foncière par la Municipalité a été confirmée. Ainsi la Commission à l'unanimité recommande au Conseil communal d'approuver les comptes 2010 et de donner décharge aux organes responsables, d'approuver les comptes 2010 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

### **Débat de fond**

Le Président passe à ce débat, d'abord par l'examen du préavis municipal 08/2011, celle du petit document gris, papier recyclé, « Comptes année 2010 » chapitre par chapitre. La conclusion fera partie de la votation finale. Nous devons voter ces chapitres chaque fois que l'un aura fait l'objet d'une intervention ; en revanche ils seront approuvés si personne n'intervient, comme précédemment. S'il n'y a pas d'objection à cette manière de faire, le Président ouvre la discussion.

### **Préavis municipal 08/2011**

#### **Chapitre 1 – Objet du préavis (pages 3 à 6)**

#### **Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

Le groupe libéral a pris acte du bouclage des comptes 2010 qui débouche par un excédent de recettes de 2'828'000.00 francs. Il se réjouit bien sûr de la situation saine des finances de la commune. Mais il s'étonne tout de même de la forte croissance des charges dites maîtrisables plus 4,8 % alors que l'inflation est très faible et que la Municipalité souligne que l'année 2010 a enregistré des non dépenses. Compte tenu de la stagnation annoncée des revenus fiscaux de tels taux ne sauraient être maintenus ces prochaines années. Pour le groupe libéral la pierre d'achoppement réside toutefois par création d'un fonds de réserve de 2 millions de francs pour une politique foncière. Les libéraux ne voient pas la nécessité de créer un tel fonds pour assurer la possibilité d'acquérir des terrains jugés stratégiques. D'une part un tel fonds ne dispensera pas la Municipalité de soumettre au Conseil communal ses éventuels projets d'acquisition pour approbation. D'autre part la politique du logement fera l'objet d'une réponse de la Municipalité aux deux motions adoptées par le Conseil en décembre 2010 et on ne saurait « préjudicier » cette réponse par la constitution préalable d'un fonds de réserve. Il doit donc bien s'agir d'achats éventuels de terrains stratégiques sans autres précisions de leur affectation. Le groupe libéral ne présentera pas d'amendement demandant l'annulation de l'attribution

de 2 millions de francs. Demande qui serait certainement interprétée à tort comme une manœuvre anti-logements. En revanche il tient à souligner qu'il n'accepte pas que par la bande on introduise par avance une idée de l'aide à la pierre en suggérant, comme le fait la Municipalité, que ce fonds devrait trouver sa place dans le futur dispositif concernant la politique du logement à Pully. Alors que cette politique du logement est encore loin d'être arrêtée. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :**

L'approbation de comptes vérifiés par la fiduciaire, sanctionnés par l'approbation du budget et corrigés par l'accord des dépenses exceptionnelles semble être une simple formalité. Nous souscrivons donc à l'approbation des comptes 2010, car si à divers chapitres les dépenses ont été moindres que les prévisions, il nous est difficile de nous plaindre que la mariée soit trop belle. De plus, après une longue carrière au service de l'Etat il m'a été amené de constater que la critique systématique des crédits inutilisés entraînait l'an suivant des dépenses inconsidérées pour justifier des nouvelles demandes. Par contre, l'affectation à un compte de réserve d'une somme de 2 millions destinés à de futures opérations immobilières entraîne de sérieuses réticences de notre part. Nous pensons, à juste titre, que le blocage de la somme de 2 millions n'est pas à même de résoudre les problèmes de logements à Pully et se borne à immobiliser inutilement un capital qui nous fera peut-être cruellement défaut dans des circonstances futures. Je vois plutôt une manœuvre bassement démagogique qui démontre une fois de plus la capacité de la gauche à complexer les gens de droite, il faut l'avouer ont une fâcheuse prétention à éluder toutes oppositions catégoriques. De surcroît la constitution de cette réserve peut-être considérée comme une preuve de défiance à l'égard de l'exécutif qui devrait rester seul juge des propositions de dépenses en fonction des circonstances évolutives. Nous considérons de plus que les activités de la commune en matière d'immobilier devraient se borner aux opérations destinées à l'hébergement de sa propre administration ou de la collectivité, se limitant au maximum à leur droit de sol sur des terrains existants. Les impôts prélevés sur les contribuables n'ayant d'autres motivations.

**Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

Au contraire de mes préopinants, je considère que la création de ce fonds est une excellente nouvelle et montre que la Municipalité aborde enfin, de manière certes modeste, la question du logement.

**Monsieur Christian POLIN demande la parole :**

Une bonne symphonie a trois ou quatre mouvements. Il n'y en a eu que deux, centre droite, je jouerais donc le troisième. Certes, c'est un problème délicat que nous abordons ce soir, d'autant plus que nous nous trouvons en face d'une Municipalité qui est, apparemment, très unie, in corpore, sur cet objet. Je l'aborderai néanmoins sans acrimonie en demandant un certain nombre d'explications que je tacherai de confiner à un plan purement logique. En comptabilité publique une réserve affectée au compte de capital est destinée à un but particulier. C'est une partie des fonds propres identifiés et isolés destinés volontairement à un but précis. Je crois que nous sommes tous d'accord sur cette définition extrêmement classique et rien n'empêche une commune de constituer des réserves affectées. Mais, cette constitution doit répondre aux deux grands principes de la gestion financière des collectivités locales. Le principe de légalité tout d'abord, le principe de cohérence ensuite. Pour ce qui est du principe de légalité, il faut une base légale. C'est-à-dire, une décision de l'organe compétent pour constituer cette réserve. Certes, nous allons demander au Conseil d'approuver globalement les comptes qui nous

sont proposés. Mais, à mon avis, l'organe compétent me semble être le Conseil communal et non la Municipalité, ainsi qu'elle semble le croire, puisqu'elle écrit dans son préavis, dans sa séance du 16 mars la Municipalité a décidé d'utiliser l'excédent de revenu de la manière suivante. J'aurais préféré que la Municipalité nous dise qu'elle a décidé de proposer au Conseil l'utilisation suivante. J'aurais beaucoup apprécié cette mesure d'humilité et de légalité. Il faudrait donc, à mon avis, un vote formel du Conseil sur la constitution de réserves pour que les choses soient parfaitement claires. D'autre part, si la Municipalité voulait constituer une réserve pour la construction d'un opéra à Pully, par exemple, on peut toujours l'imaginer, elle joindrait, sans aucun doute à sa proposition ce soir, un préavis d'intention. Pourquoi ne le fait-elle pas pour la politique foncière du logement ? Ceci est-il tellement évident ? Je ne crois pas. Le principe de légalité exigerait qu'on nous présente par écrit ou je l'espère, tout à l'heure, verbalement la politique foncière de la Commune de Pully. Deuxième principe, le principe de cohérence, il faut que le but de la réserve prévue soit explicité avec précision. Or, il n'y a pas de préavis d'intention et le but tel qu'énoncé en page 5 du préavis relève plutôt du domaine des hypothèses que du domaine des réalités. On nous dit que le montant pourra être utilisé dans le cadre d'utilisation de terrains stratégiques. Pourquoi pourra et non pas sera ? être utilisé dans le cadre d'utilisation de terrains stratégiques. Pourquoi pourra et non pas sera ? Y a-t-il une hésitation dans les esprits de la Municipalité ? La Municipalité nous dit également, ceci devrait trouver sa place dans le futur dispositif concernant la politique du logement. Pourquoi devrait et non pas trouvera sa place ? Voilà une formulation extrêmement floue. La réponse à ces doutes, qui sont exprimés, quasi involontairement, est claire. C'est que, jusqu'à aujourd'hui, la Municipalité ne nous a pas présenté, à nous, au Conseil, sa politique foncière et/ou du logement, et le Conseil lui-même n'a jamais voté sur les principes de cette politique. En conclusion, j'estime que le principe de cohérence n'est pas respecté, d'autant plus, toujours pour parler de cohérence, que la Municipalité voulait vendre les biens-fonds il y a un an, maintenant elle veut en acheter. On me dira que ce ne sont pas les mêmes. Mais où est la cohérence. En conclusion, il me semble que la constitution de cette provision, de cette réserve n'est pas conforme aux deux principes de gestion financière des collectivités locales. Je fais donc appel au sens de la rigueur intellectuelle de la Municipalité pour qu'elle nous expose maintenant, et non pas dans une prochaine séance, en quoi consiste à ses yeux la politique foncière du logement à Pully. On pourrait parler des deux motions qui ont été déposées, qui s'opposent en partie. Mais, personnellement j'ai une autre question. Cette politique foncière consisterait-elle, par exemple, à créer avec ces deux millions une Fondation au capital de deux millions créée à cette fin, comme on vient de le faire à Yverdon. Qu'en savons-nous après tout ? Un troisième point, il y a déjà deux motions sur cet objet. Ces deux motions, comme je viens de le dire se contredisent sur les moyens à appliquer. La Municipalité devrait, en toute logique, venir devant le Conseil avec un préavis d'intention et le faire voter par le Conseil. Ce que l'on nous propose aujourd'hui est sans aucun doute basé sur de bons sentiments, je n'en doute pas. C'est une mesure sentimentale. Mais, la gestion d'une commune ne se fait pas par des mesures sentimentales et cette mesure est en contradiction, je le répète, avec les principes de légalité et de cohérence. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur Jean-François THONNEY demande la parole :**

Je vais essayer de répondre dans l'ordre. Tout d'abord à la déclaration de Monsieur Richard PFISTER. J'ai eu l'occasion à la Commission des finances de m'exprimer de manière relativement longue et exhaustive. Je peux tout à fait comprendre la réserve du groupe libéral. J'aimerais cependant dire que cette création permet à la Municipalité,

certes, d'avoir une réserve comptable et non un pas un montant bloqué sur un compte. Il faut quand même faire la différence entre une trésorerie et un fonds de réserve, donc j'aimerais bien insister en disant qu'il s'agit d'une réserve comptable et non pas d'un fonds bloqué. J'ai essayé de le dire à la Commission des finances et je crois avoir convaincu la Commission des finances puisque 7 membres sur 9 ont soutenu cette proposition. On nous a dit c'est une mesure sentimentale, non, c'est une mesure réaliste et je viendrais après sur la déclaration de Monsieur Christian POLIN pour lui dire un certain nombre de choses. Alors, maintenant je passe à Monsieur Lilian GEOFFROY. Là aussi j'insiste, Monsieur GEOFFROY, il ne s'agit pas d'un blocage de cette réserve et il ne s'agit pas pour la Municipalité d'avoir une méfiance vis-à-vis des réactions et des décisions du Conseil communal, je crois que je peux écarter cette hypothèse. Par contre, j'aimerais lui dire, avec un brin d'ironie, qu'au sein des 7 membres de la Commission des finances qui a accepté cette mesure, figurait Monsieur GEOFFROY. Monsieur Alexis BALLY, vous avez soutenu la Municipalité, j'en prends acte. Maintenant j'aimerais en arriver à l'intervention de Monsieur Christian POLIN. Vous avez parlé de légalité et vous avez parlé de cohérence. Au niveau de légalité la décision que la Municipalité vous demande de prendre ce soir, on aurait dû être peut-être plus fin et dire : en prévoyant, on décidait cette mesure sous réserve de l'approbation du Conseil communal. Mais, je vous ferais simplement remarquer, Monsieur Christian POLIN, que l'ensemble des comptes 2010 sont sous cette réserve-là. Toutes les décisions d'attribution que nous avons prises suite à la présentation par le service des finances des comptes 2010, elles sont sous réserve de l'approbation, ce soir, des comptes tels que présentés. Donc au niveau de légalité, je crois que je puis dire que on est conforme à ça. Au niveau de la cohérence, alors je vous l'accorde Monsieur Christian POLIN, il eût été préférable de présenter un préavis d'intention avec les différentes mesures. Ce préavis d'intention, vous le savez très bien, par le biais des discussions avec les présidents de partis et de groupes, nous espérions, l'ensemble de la Municipalité, pas un des membres plutôt qu'un autre, mais l'ensemble de la Municipalité espérait pouvoir mettre sous toit un concept politique du logement cohérent avant la fin de la législature. Et là, il a bien fallu se rendre compte que plus nous nous avançons dans le document de travail, plus ça nous posait un certain nombre de questions assez importantes à résoudre préalablement, avant d'émettre un document qui, s'il avait été incomplet ou s'il avait présenté des éléments non étayés, non documentés, nous serions arrivés devant vous un petit peu en catastrophe et je crois que le Conseil, à juste titre, aurait risqué de retoquer ce préavis d'intention. C'est la raison pour laquelle nous avons essentiellement continué à étudier les différents tenants et aboutissants entre trois directions, c'est la direction des domaines, c'est la direction de l'urbanisme, c'est la direction des finances et ce premier projet, document de travail a été entériné, devrait être validé par la Municipalité actuelle, sous réserve d'un document final qui serait entériné par la nouvelle Municipalité et présenté au Conseil communal. Alors, je vous l'accorde, nous aurions dû aller de l'avant comme ça. Par contre, et ça je vous prie de le croire qu'il ne s'agit pas d'un volonté politique déguisée. Nous estimions, dans le puzzle que doivent représenter tous les éléments reliés ou coordonnés dans une politique du logement, cette pièce telle que nous vous demandons de la soutenir, qui consisterait à avoir un fonds qui nous permettrait, non pas, et là j'aimerais quand même bien insister, il ne s'agit pas de dire : on a vendu, donc on achète, il s'agit d'avoir la possibilité de discuter dans des cas très précis ou par exemple nous aurions la maîtrise d'un ensemble de terrains sauf un, de pouvoir discuter et négocier. Mais la décision finale, alors j'aimerais bien que tout le monde comprenne bien, la décision finale, elle sera prise ici et non pas par la Municipalité. Alors tous ces éléments sur lesquels je viens de m'étendre un petit peu trop longuement, consistent non pas, et là j'insiste, sur une

mesure sentimentale, mais sur une mesure réaliste, une mesure cohérente. Une mesure qui, je pense, si le document de travail tel que je le connais aboutit et est présenté au Conseil communal sera pris dans son ensemble d'une manière tout à fait cohérente. Vous verrez à ce moment-là que vous avez eu raison de prendre la décision que nous vous demandons ce soir. Je vous prie donc de soutenir la décision de la Municipalité et évidemment de voter les conclusions de la Commission des finances concernant les comptes 2010.

**Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :**

Monsieur le Syndic me rassure quand il m'informe que du fait que l'affectation à un compte de réserve n'implique pas le blocage de la somme, mais alors qu'elle est l'utilité du compte de réserve. Alors à ce moment-là il ne sert à strictement à rien. Ce n'est pas la peine d'avoir un compte de réserve si on peut débloquer l'argent pour autre chose.

**Monsieur Christian POLIN demande la parole :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse très détaillée, complète et partant un très bon sentiment et d'un esprit de concorde auxquelles je rends hommage. Il demeure néanmoins que nous allons vraisemblablement voter ce soir la constitution de cette réserve affectée tout en sachant pertinemment que son utilisation précise ne sera définie que lorsque nous aurons voté le préavis d'intention qui nous sera proposé dans six mois environ. Tout simplement ceci, je n'ai rien contre le fait de voter cette réserve, mais c'est une réserve que l'on vote en attendant la suite.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

La discussion ayant été demandée, le Président passe au vote sur le chapitre 1 du préavis municipal.

Le chapitre 1 est accepté 50 voix pour, 1 voix contre et 19 abstentions.

**Chapitre 2 – Analyse des charges de fonctionnement (pages 7 à 24)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 3 – Analyse des revenus de fonctionnement (pages 24 à 38)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 4 – Analyse des charges et des revenus – récapitulation (page 39)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Chapitre 5 – Autofinancement (pages 40 et 41)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président déclare que nous voterons sur les conclusions avec la votation finale.

Nous allons maintenant passer à l'examen de la brochure « Comptes 2010 – Commentaires et analyse ».

En cas d'intervention, le Président remercie les intervenants de bien indiquer clairement le numéro du compte, le numéro de la page et l'intitulé de celui-ci.

Le Président ouvre la discussion sur les pages en chiffres romains.

**Commentaire général (page I)**

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée,

**Boucllement des comptes 2010 (pages II)**

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

**Analyse du résultat des comptes 2010 (pages III et IV)**

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

**Emprunts à moyen et long terme (page V et VI)**

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

**Dépenses d'investissements en 2010 (page VII)**

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

**Fonds de réserves, fonds divers (page VII)**

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

**Effectif du personnel communal (pages VIII à XIII)**

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

**Effectif du personnel régional (page XIV)**

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Le Président passe aux pages bleues de ce fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives qui ne donneront pas lieu à délibération, mais chacun peut poser des questions à la Municipalité.

**Bilan 2010 (pages 1 à 15)**

**Comptes des investissements 2010 (pages 16 à 28)**

**Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation (pages 29 à 32)**

**Charges salariales du personnel fixe selon effectif du personnel (pages 33 à 35)**



**Charges salariales du personnel occasionnel selon effectif du personnel (pages 36 et 37)**

**Comptes 2010 par nature (pages 38 à 45)**

La parole n'ayant pas été demandée le Président considère ces pages bleues comme acceptées.

Le Président passe à l'examen du second fascicule « Comptes 2010 ». L'examen de ce fascicule se fera également chapitre par chapitre suivant la table des matières. Chacun est prié de vérifier que sa question ne se trouve pas déjà sa réponse dans les pages précédentes ou la page précédente sous « remarques et observations ».

**Comptes de fonctionnement (pages 1 à 50, chapitres 1 à 8)**

**Administration générale (pages 1 à 10)**

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Finances (pages 11 à 14)**

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Domaines et bâtiments (pages 15 à 19)**

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Travaux (pages 20 à 26)**

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

**Ecoles et cultes (pages 27 à 36)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Police (pages 37 à 42)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Sécurité sociale (pages 43 à 45)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Services industriels (pages 46 à 50)**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

**Récapitulation par chapitre (page 51)**

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous passons à l'examen des pages bleues de ce fascicule qui sont des pages informatives, mais peuvent faire l'objet de questions.

#### **Comptes de la STEP (pages 52 à 54)**

Comptes que les membres du Conseil seront appelés à approuver lors de la votation finale sur les conclusions des deux commissions.

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

#### **Comptes ORPCI (pages 55 et 56)**

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

La Présidente rappelle que nous revenons à des pages blanches 57 à 64 qui sont soumises à approbation.

#### **Bilan comparé au 31 décembre 2010 (page 57)**

##### **Monsieur Christian POLIN demande la parole :**

J'aimerais poser à la Municipalité une question très simple, dans le bilan de la commune où se trouve la participation en unité parking ou en créance contre le parking du Pré-de-la-Tour ? Est-ce que vous pourriez nous rappeler, Monsieur le Syndic, à combien s'élevait cette participation au départ ? A combien elle est réduite aujourd'hui en réalité ? Et où elle se trouve dans les comptes ? Pendant que ces recherches se font, j'aimerais rappeler à notre Conseil qu'il y a bien 25 ans, donc pour la plus part d'entre nous c'est l'époque de Matusalem, on a construit, lors du quartier du Pré-de-la-Tour une magnifique parking dont le prix de revient était, si j'ai bonne mémoire, de l'ordre de CHF 40'000.00 la place de parc, alors que la norme à l'époque était de l'ordre de CHF 20'000.00. Il y a dans les constructions des mystères qui devraient, paraient-ils, s'estomper avec le temps. Mais ce mystère ne s'est pas estompé, car cette participation de la commune qui était, si j'ai bonne mémoire, assez importante a dû être amortie du fait de la quasi faillite ou de la semi-faillite de ces unités parking. Ainsi vous constaterez mes chers collègues que pour ceux qui veulent vivre les plaisirs de la finance joyeuse, il n'est pas nécessaire de faire un voyage à New York et de placer son argent chez Monsieur Madoff, il suffit d'acheter des unités parking du parking du Pré-de-la-Tour et vous aurez les mêmes émotions. J'en reviens maintenant à ma question à la Municipalité.

##### **Monsieur le Syndic demande la parole :**

Avant de rentrer sur le vif du sujet j'aimerais que vous acceptiez d'entendre le paradoxe de celui qui vous parle, parce qu'à l'époque je me trouvais sur les bancs des Conseillers communaux socialistes et je m'étais élevé contre cette participation en disant que c'était de la poudre aux yeux. Je me souviens parfaitement que le syndic PERRET, à l'époque, m'avait chapitré à la sortie de cette séance et que j'avais subi son mécontentement et son courroux. Pendant quelques mois, il évitait de me croiser et de me saluer. Donc c'est assez paradoxal que ce soit moi aujourd'hui qui dois vous renseigner et surtout vous dire combien, effectivement à l'époque, j'étais le porte-parole du groupe et mon groupe avait été suivi par un certain nombre de Conseillers communaux et nous avions

paradoxalement raison, mais c'est beaucoup plus facile d'avoir raison après que sur le moment. Maintenant, pour répondre à Monsieur Christian POLIN, les titres et papiers-valeurs, notamment les unités parking ou du moins ce qu'il en reste sont placés dans la page 57 sous le chiffre 9154 « Titres et papiers-valeurs. Effectivement la commune avait souscrit à plusieurs centaines de milliers de francs de ces unités parking. Aujourd'hui au fur et à mesure des amortissements, sous ce chapitre 9153 ces papiers-valeurs sont pour la valeur symbolique de CHF 1.00. Par contre, au niveau de notre participation en capital-actions du parking nous sommes, sauf erreur, avec la MIGROS majoritaires. Voilà ce que je peux vous donner je ne peux pas rentrer dans le détail des chiffres, je ne les ai malheureusement pas.

Le Président demande à Monsieur Christian POLIN s'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

**Monsieur Christian POLIN :**

Je vous répondrais, Monsieur le Président, que comme toujours dans la finance joyeuse où un flou artistique règne éternellement.

La parole n'étant plus demandée.

**Divers & engagements hors bilan (page 58)**

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

**Cautionnements (page 59)**

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

**Divers fonds (pages 60 à 64)**

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

Le Président passe aux pages bleues informatives.

**Comptes 2010 par nature (pages 65 à 68)**

**Statistique des charges et revenus par nature (page 69)**

**Bouclément annuel des personnes physiques, impôt sur le revenu (pages 70 à 74)**

**Théâtre de l'Octogone (page 75)**

**Bâtiments locatifs (pages 76 à 78)**

**Bâtiments administratifs (pages 79 à 81)**

**Collèges (pages 82 à 84)**

**Résumé du compte des investissements (page 85)**

**Plan des dépenses d'investissements 2010-2014 au 31 décembre 2010 (pages 86 à 102)**

La parole n'étant pas demandée sur les pages bleues, la discussion est close.

Compte tenu qu'il y a eu discussion sur l'un des chapitres le Président passe au vote de la brochure comptes 2010.

La brochure comptes 2010 est acceptée à une large majorité et une abstention.

La discussion ayant été demandée sur le fascicule comptes 2010, le Président, passe au vote de ce fascicule.

Nous arrivons au terme de nos délibérations sur la gestion et les comptes et nous pouvons procéder au vote final.

Le Président rappelle que ce vote final comprendra le vote sur la STEP, puis il s'agira de se prononcer du même coup sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commission des finances qui se rallient à la proposition de la Municipalité. Il précise que la Commission de gestion propose de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2010. La Commission des finances propose 1. d'approuver les comptes 2010 et de donner décharge aux organes responsables ; 2. d'approuver les comptes 2010 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Le Président passe d'abord à l'approbation des comptes 2010 de la STEP.

Les comptes 2010 de la STEP sont approuvés à l'unanimité.

Le Président passe vote sur les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances.

Les conclusions de ces deux rapports sont acceptées à une large majorité et une abstention.

Au nom du Conseil, le Président remercie la Municipalité, ses chefs de services et son administration pour la qualité de leur gestion de la commune. Notre reconnaissance va aussi à la Commission de gestion et la Commission des finances pour le gros travail accompli.

### **3.4. Propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée.

### **3.5. Divers**

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

J'émet un vœu auprès de la Municipalité ce soir. Je demande que les grosses brochures,

telles que le budget, les comptes etc. soient de nouveau reliées avec des spirales ce qui facilite grandement leur consultation. Merci de votre bienveillance.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

J'ai entendu avec intérêt le vœu de Madame Annie MUMENTHALER, mais j'aimerais simplement lui dire que ces dernières années nous avons rencontré énormément de problèmes avec l'imprimeur et le relieur. C'est la raison pour laquelle cette année, nous avons fait l'expérience, mais je conçois tout à fait que ça déroge à la pratique telle qu'elle a été utilisée ces dernières années, mais c'est pour une raison bien simple de reliure et d'impression, que nous avons choisi ce modèle. Si nous arrivons à résoudre ces problèmes avec suffisamment d'anticipation, on essaiera de tenir compte de ce vœu. Mais j'aimerais simplement avertir l'assemblée que ça risque de poser un certain nombre de problèmes.

**Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :**

Je voulais faire juste une petite remarque par rapport à la communication 11 qui nous a été transmise et féliciter notre vigneron communal, Monsieur Basile AYMON, qui est arrivé quand même à un 7<sup>ème</sup> rang sur 92 vigneron et le féliciter ainsi que toute son équipe. Et la dernière communication que je voulais faire, c'est surtout, de féliciter mon groupe politique pour ces cinq années. Ils se sont engagés sans sourciller et prendre congé de ceux qui nous quittent et souhaiter la bienvenue aux nouveaux qui vont nous rejoindre.

**Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :**

Nous avons appris dernièrement le décès subi de Monsieur Antoine MERCIER, libéral, ancien président de la Commission des finances de notre Conseil qui avait déménagé à Lutry il y a quelques années. Je tiens, ici, à lui rendre un dernier hommage, le culte d'adieu aura lieu demain, jeudi à 14h30 au Temple de Lutry. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

Nous sommes arrivés au terme des séances du Conseil communal de la législature. J'aurai l'occasion tout à l'heure de faire un tour d'horizon mais j'aimerais d'ores et déjà vous remercier. Je sais que c'est peut-être une séance un petit peu particulière mais pour moi j'ai dû, séance après séance, essayer de répondre à vos attentes, répondre à vos questions. C'est une pression assez importante. J'espère l'avoir fait au plus près de ma conscience, mais surtout j'aimerais vous remercier pour la qualité des débats. Une ou deux fois évidemment on a eu des dérives qui ont porté plus sur les personnes que sur le fond ou la forme, mais je dois dire que les 9 ans et demi que j'ai passé à la tête de la Municipalité m'ont montré que vous étiez des membres assidus et puis des membres responsables qui posiez la plupart du temps les bonnes questions, après c'est une question d'appréciation partisane de savoir si les réponses à ces questions étaient valables ou pas. Mais il m'incombe maintenant de tracer en quelques traits la durée de la Présidence de Monsieur Daniel MARGOT.

Monsieur le Président Daniel MARGOT, ne dit-on pas, une fois terminée, que cette fonction vous colle à la peau. On appelle volontiers Monsieur le Président, tout en chacun l'a été à un titre ou à un autre et puis cette formule remplace parfois avantageusement le nom de famille de la personne que vous avez en face de vous et que vous avez oublié. Monsieur le Président MARGOT a sans tapage inutile suivi le cursus du Bureau, réussissant le passage du 2<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> vice-président sans se fâcher avec ses prédécesseurs,

puis en étant brillamment élu en juin 2010. J'avais eu un avant goût de la personne de Monsieur MARGOT lors de son passage à la sous-commission dans ma direction AGF. Courtois, précis, redoutable analyste des réponses que je lui apportais, au point que 15 réponses conduisaient inmanquablement à 5 autres questions toutes plus subtiles les unes que les autres. Alors parfois je me demandais si je ne me trouvais pas face à une poupée Russe. Je m'empresse d'ajouter, Monsieur le Président, que cette méticulosité, cette précision quasi chirurgicale, cette urbanité ont toujours abouti à des conclusions équilibrées et sages. C'est donc sans surprise que je vous ai retrouvé au perchoir. Votre souci de bien maîtriser les travaux de cette assemblée vous ont conduit à nous rencontrer afin de rôder l'ordre du jour, dans un terme plus militaire, on dirait : l'exercice à sec. Ces moments d'échanges, tous privilégiés, m'ont permis d'apprécier votre sens aigu de la hiérarchie, votre connaissance intime de la classe politique et cette passion que l'on peut ou doit mettre dans l'exercice d'un mandat électif. Yvan Defayes, journaliste et fin connaisseur du monde politique français a dit un jour : je garde une profonde admiration pour ceux qui se battent gratuitement, ceux qui luttent parce qu'ils sont persuadés que l'intérêt général peut dépendre de leur choix idéologique. Alors cette phrase m'a fait comprendre pourquoi un jour de novembre dernier vous avez décidé de troquer un titre précaire, celui de Président, contre celui un peu moins passager de Conseiller municipal. Comme de temps à autre j'aime avoir un clin d'œil, un brin caustique, j'ajouterais en bonus la clé du carnotzet municipal. Bon prince, je constate que vous serez trois à avoir fait le même parcours, Monsieur LAMBERT, mon collègue, le premier président de la législature Marc ZOLLIKER vous rejoignant vous le dernier de ce cycle. Je sens qu'après l'allusion que j'ai faite dans la salle, vous allez faire des envieux. Dès le 1<sup>er</sup> juillet vous allez rejoindre un quatuor de personnes que d'autres, c'est-à-dire les électrices et les électeurs ont choisis, et que vous devrez apprendre à connaître. Alors j'ai un scoop pour vous, vous serez équipé comme eux d'un iPhone, méfiez-vous c'est un instrument très utile mais redoutable, imaginez qu'une de ses applications vous rappelle vos rendez-vous. Le travail d'équipe est gratifiant et ce que j'ai pu percevoir de votre personnalité me rassure sur l'intégration au sein d'une municipalité agissante et motivée. Il y a des moments où tout réussit. Il ne faut pas s'effrayer, cela passe. C'est Jules RENARD qui l'a dit. Alors, Monsieur le Président, je vous souhaite bonne route et je vous félicite Monsieur le nouveau Municipal.

*L'assemblée applaudit.*

**Monsieur le Syndic :** J'allais oublier de lui présenter ce que traditionnellement la Municipalité offre à la Présidence sortante de charges, un plan en étain gravé aux armes de la commune.

*L'assemblée applaudit.*

**Le Président du Conseil communal, Monsieur Daniel MARGOT :**

Et maintenant c'est à mon tour de prendre congé, tout d'abord de Monsieur le Municipal Jean-François MAIRE.

Jean-François MAIARE à la Municipalité, ou le passage réussi du premier magistrat Vert. On hésite à parler du « passage du poète ». Encore que... Nous l'avons vérifié à travers son aventure : la destinée n'est décidément à personne. « Et l'ordre du destin qui gêne nos pensées n'est pas toujours écrit dans les choses passées ». Soudain promu magistrat, notre homme de lettres connaissait assez Corneille pour ne pas se trouver surpris par sa destinée politique. Le croyant s'en remet sûrement au Tout-puissant... et à

ses amis Verts. De fait, notre ancien collègue du Conseil est passé quasi directement et presque naturellement des bras de Calliope, muse de l'éloquence, à ceux de la fée électricité, de l'Alma mater lausannoise à la Damataire pulliérane. Il est entré sans heurter, ni personne, ni à la porte. Sa réputation de gentilhomme et de force tranquille le précédait ; il y fut bien accueilli. A priori, il ne s'était pas fait pour ça, ni n'avait œuvré et vécu pour en arriver là. A notre connaissance, on n'avait jamais dit de cet homme discret qu'il ferait un jour un Municipal incontesté. Et pourtant, il l'a fait, comme dans la foulée. « Rien n'a plus de valeur qu'un esprit bien formé », dit l'Ecclésiaste. Sa rayonnante humilité l'en dissuadant, le second Jean-François du Prieuré n'a pourtant pas voulu se laisser entraîner plus haut, comme on l'y encouragea çà et là. Trop sage pour continuer dans cette escalade politico-honorifique et ses leurres ! En tout état de cause, personne ne saurait lui disputer maintenant le droit à des vacances prolongées, même si l'on a pu regretter, au sein des Verts et ailleurs, qu'il veuille déjà faire place à plus jeune que lui. Humblement et méthodiquement, Jean-François MAIRE débuta au DTSI par en apprendre le plus possible sur le tas, jusqu'à user ensuite, je l'en soupçonne, de la maïeutique chère aux pédagogues grecs. Juste retour des choses. Cela n'a pas empêché ce pédagogue-né de garder une distance d'indépendance avec ses « instructeurs » du moment. Parallèlement, il réussit d'emblée à susciter la reconnaissance de ses collaborateurs pour un chef qui ne leur infligeait pas d'entrée de cause une ignorance autoritaire à coups de balai neuf ou de décrets innovants autant qu'incompétents. En ancien Conseiller communal attentif et expérimenté et en homme de réflexion, le Municipal néophyte a vite compris que son rôle était d'abord politique, et que la haute qualité technique et fiabilité de ses premiers collaborateurs lui permettait de jouer ce rôle. C'était peut-être aussi une façon de ne pas risquer de se trouver dépassé par cette bureaucratie, cette bureaucratie dont Balzac a méchamment dit qu'elle était « la seule machine géante à être manœuvrée par des pygmées », mais une bureaucratie que notre ministre aimait bien. Puis, sans doute le plus important, Jean-François MAIRE fit gentiment et tout naturellement régner un climat professionnel de confiance, dans une ambiance de bienfaisance réciproque. Il n'eut aucune peine à cela. Il a toujours été dans sa nature de veiller à la qualité des rapports humains, mieux encore : de privilégier de franches et chaleureuses relations avec son entourage, qu'il soit privé ou professionnel, connu ou inconnu, partageant ou non son opinion. C'est son côté humaniste et tolérant, et pas le moindre côté. C'est ce qui en fait également un ami fidèle, un collègue admirablement fiable, parce que sans tendance à la compromission démagogique et aux tutoiements avantageux. Au saint des saints maintenant, c'est-à-dire dans le collège municipal, notre enseignant universitaire émérite put apporter ses vertus de pédagogue - celles qui manquent le plus à nos gouvernements - Talents qu'il s'employa aussi, au sein de son mouvement politique, à substituer à la sanction ou à la pénalisation à tout prix. Ce n'est pas parce qu'on fut officier à l'armée qu'il devait jouer les va-t-en guerre sous la bannière écologique. Il a toujours cherché à d'abord convaincre par la voie du dialogue. Jean-François MAIRE a fermement et fidèlement participé à l'autorité, sans chercher un pouvoir pour lequel il avait peu d'inclination. Paradoxalement, on ne peut cependant exclure qu'il ait parfois ressenti quelque sentiment de solitude dans ses aspirations à une communication plus explicite et sa défense pourtant raisonnable des exigences du développement durable et de l'équité sociale. Il a dû s'entendre dire « qu'on n'avait jamais fait ça » ou « déjà essayé mais en vain », ou encore que « tout était sous contrôle ». Il connaissait la chanson. Il ne s'est pas découragé. Toujours soucieux de bien faire passer un message, il a pourtant pu regretter que les mots pour le dire aient été parfois plus nourris de technique ou de politique que de psychologie. L'amour des lois ? Passe encore le légalisme, dont il pouvait peut-être reconnaître quelques petits mérites de

minutie. Quant au juridisme, dont l'académie dénonce à juste titre le manque d'équité et de charité, ce n'était pas vraiment sa tasse de thé. Homme de centre extrême et fervent partisan de la concordance, il se réjouissait d'avance de pouvoir offrir ses dispositions conjonctives, donc de pont, entre forces partisans éloignées l'une de l'autre. A-t-on tiré profit de cette disponibilité ? On rapporte aujourd'hui qu'il a fait mieux encore que de jouer les ponts. Ses observations, réactions ou propositions d'humaniste vert ont-elles toujours été bien reçues ? C'est à lui de le dire. Nous n'y étions pas. De source autorisée, nous croyons cependant savoir qu'il a été entendu et même suivi pour l'essentiel. Là, comme dans des réunions pourtant très électro-techniques, le Municipal MAIRE a démontré des capacités diplomatiques de fin et coriace négociateur. N'a-t-il pas d'ailleurs enseigné la langue diplomatique par excellence à des générations de jeunes étrangers ? Suivi ou non par ses pairs et le primus inter pares, pont ou seulement relais, la cogestion du premier municipal Verts fut loyale et solidaire, et reconnue comme telle. Quant à ses préavis qui n'étaient pas des moindres, ils furent, comme vous le savez, régulièrement et largement suivis, leurs réalisations exécutées aussi sans problème. Le bilan est bon, voire très bon. Jean-François MAIRE peut être franchement félicité, y compris par les consommateurs d'électricité. En bref, Monsieur le Municipal, comme l'a écrit Jean d'Ormesson de sa propre vie : « c'était bien ». Le Conseil communal vous sait infiniment gré de l'ouvrage pleinement accompli. Il vous souhaite une très heureuse retraite - enfin ! -, dans l'espoir de ne pas vous perdre de vue entre vos futures pérégrinations et autres investigations sauvages dans l'une de vos propres fouilles. Vous avez mérité quelques repos. Nous savons que vous n'allez pas vous endormir pour autant. Vos talents de gastronome praticien ne demandent qu'à être cultivés, pour le plus grand plaisir de vos amis, et pour le vôtre aussi. Un carnet au moins vous sera toujours ouvert. Mais je vous informe que ce ne sera toujours pas celui du Conseil communal.

*Le Conseil applaudit.*

Le Président remet un cadeau à Monsieur Jean-François MAIRE un cadeau de la part du Conseil communal.

**Monsieur Jean-François MAIRE :** Je vous remercie de ce beau cadeau et j'aurais l'occasion de m'exprimer tout à l'heure pour prendre congé de vous.

**Le Président a maintenant à prendre congé de Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY :**

Le roi de Thèbes disait à ses notables : « On ne connaît un homme que dans l'exercice de son pouvoir ». On serait tenté d'admirer votre parcours politique, Monsieur le Syndic, avant même de savoir ce que vous en avez fait. Car c'est la fin d'une véritable carrière que nous pouvons honorer aujourd'hui : 18 ans du Conseil communal dès 1966 ; Président de ce Conseil en 1972 à l'âge de 32 ans ; élu Municipal 20 ans plus tard ; Syndic de Pully depuis 10 ans cette année. Outre que cette carrière communale s'est doublée d'un remarquables cursus honorum cantonal. Au total, Jean-François THONNEY a ainsi consacré à la politique active une grande partie de 43 ans de vie. Une telle durée politique tient aujourd'hui du prodige si l'on considère que notre Syndic fut loin de rester les bras croisés à inaugurer les chrysanthèmes et visiter nos vénérables centenaires. Car il fut un acteur de la scène politique, jamais un figurant. Entre l'être et le faire, son choix fut résolument l'engagement tenace et cohérent au profit de la communauté, au profit de son influence puis du pouvoir qui nous reste et dont il avait naturellement le goût. Le Syndic de notre cité n'était pas du genre à hanter les buvettes



où l'on refait l'Etat de Vaud. Cela ne l'a au demeurant pas retenu de durement malmené les « huiles » du Château lorsqu'il stigmatisa – je cite en substance – leur défaut de vision politique, leur manque de cohésion, des querelles de personnes les privant de tout crédit populaire. Rien de plus, rien de moins, en présence du Préfet et pour son 1<sup>er</sup> discours de Syndic, il fallait le faire, sans crainte d'un boomerang. La colère semble donc vous convenir aussi bien que la légèreté distante. Preuve en soit que la tâche ne paraît pas vous avoir usé ou, ce qui serait pire, déformé. Sans doute la perspective immédiate d'une véritable retraite vous donne-t-elle aujourd'hui des ailes, et augmente encore l'impression que l'on a de vous voir survoler les problèmes. C'est aussi que cette légèreté ne vous était pas non plus étrangère. D'expérience, vous avez appris à esquiver pour ne pas devoir affronter des problèmes sans solutions en vue, refuser de vous appesantir là où vous n'étiez pas sûr de pouvoir vous dégager. Mazarin n'est pas très loin. Globalement, la méthode a ceci de bon qu'elle vous a conféré une souveraine et importante stature, celle du magistrat qui sait où il veut aller. Tout compte fait, cher Syndic, on ne vous a jamais vu vraiment pris au dépourvu, malgré tous nos essais. Ou si l'on a pu vous surprendre, c'est d'abord par l'ignorance que pouvait trahir telle ou telle de nos questions, pourtant mûrement réfléchies. Cette ignorance, vous aviez, la plupart du temps, la pudeur de ne pas nous en faire la démonstration. Vous nous auriez sinon durement asséné les limites de notre capacité d'investigation. C'était à vos interlocuteurs de le comprendre à quelques signes annonciateurs d'un certain agacement. Même contenue, votre irritation pouvait assécher le dialogue. Nous l'évitions donc, mais ce devait nous amener à négocier notre curiosité. Si quelque brusquerie ou insistance de notre part nous privait d'une réponse, nous découvrions au moins l'homme derrière le Syndic, l'homme dans sa sensibilité originelle et naturelle. C'était aussi, en quelque sorte, une réponse. Mais pas celle qu'on attendait. Si l'on réussissait à vous prendre par surprise, la cause pouvait aussi en être plus dans l'impertinence de la question que dans sa substance. Aucun dossier ne semblait pouvoir vous échapper. La présidence m'a fourni l'occasion de le vérifier en tête à tête, comme vous l'avez dit. Mais elle m'a aussi donné l'opportunité de tirer profit de vos talents pédagogiques lors de l'entretien que vous m'avez accordé en vue de chaque assemblée du Conseil. Et vous n'avez pas cherché à me départir d'une objectivité présidentielle, ni même manifesté quelque découragement à me voir inaugurer des voies de procédures jusqu'ici peu empruntées par mes prédécesseurs au perchoir. Vous en avez seulement souri, parfois. La distance du patron... La politique n'a jamais été pour vous une fin en soi, mais le moyen d'arriver à vos fins, lesquelles fins – je le précise pour l'histoire – furent implacablement, on l'a dit tout à l'heure, celles aussi de la Municipalité. Car il faut bien observer que votre force de conviction était systématiquement engagée dans deux démarches successives, la préparation des discussions de l'exécutif puis celle de nos délibérations, avant d'y participer vous-même par une forte occupation préventive ou vigilante de la scène de nos débats. Alors je pose la question : le tout sans douleur, ni reproche, ni échec ? Certainement pas, de par la force des choses et des deux institutions impliquées. Il ne vous restait qu'à accepter, avec Camus, qu'il est difficile de se priver de la contradiction, la plus subtile peut-être des forces spirituelles. En 2001, au moment de reprendre les rênes des mains de votre prédécesseur, vous avez d'emblée voulu sensibiliser vos collègues aux différences de compétences entre la Municipalité et notre organe délibérant. Prudente démarche ! Vous n'aviez sans doute pas attendu ce jour-là pour vous interroger sur la solidarité possible entre ces deux institutions. Vous avez dû apprendre qu'elle n'est jamais acquise une fois pour toutes – quand elle est une fois acquise –, ou qu'elle ne peut être que complicité très occasionnelle et réserver de pénibles surprises. Tous ce processus démocratique – presque une dramaturgie – vous l'avez dominé de main de maître. Je ne dirai pas d'une

main de fer, mais d'une main d'argent, moins tranchante mais inoxydable. Pas non plus, pas toujours dans un gant de velours car vous n'auriez pas fait illusion. Quoiqu'il en soit, votre démarche dialectique pouvait captiver aussi par l'art assez mitterandien que vous aviez de nous renvoyer furtivement à nos insuffisances d'amateurs ou à nos propres doutes, en passant par les vôtres. Le duel, lorsqu'on osait vous provoquer, pouvait revêtir des formes dont la diversité vous était devenue à vous, par vos interlocuteurs, finalement familière. Il faut aussi dire que les politiciens, vous avez fini par les percer, dans leurs intentions, dans leurs forces, comme dans leurs faiblesses, dans leur substance humaine, dans leurs feintes comme dans leur passion démocratique et partisane. Je conclus : De nos deux arènes respectives, vous êtes sorti quasi indemne, sinon totalement innocent. N'avez-vous pas, en effet, concédé un « bémol » dans votre « réussite », soit le fait de n'avoir pas pu « réunir » une politique « volontariste » du logement ? Généreux aveu et bémol révélateur : votre stratégie de Syndic est tout entière dans ces deux mots : « réunir » et « volontarisme ». C'est l'expression même du choix de vos modes d'actions : la recherche véhémement de la concordance et la volonté tranchante d'avancer vers vos chers objectifs. L'incompatibilité est planifiable. Pour terminer, je prends la liberté de vous dédier cette réplique du roi Créon de l'Antigone de Sophocle – une tragédie que vous connaissez particulièrement bien à travers le texte d'Anouilh : « *Tout chef d'Etat qui, par crainte de l'opinion, hésite à dire ou à faire ce qu'il croit le meilleur, je le tiendrai toujours pour le dernier des hommes. Quand l'Etat est sain, nous avons toute chose en lui, y compris des amis* ». Bonne et reposante retraite, Monsieur le Syndic ! Que l'Histoire et les vieilles pierres vous confortent dans la sérénité. Et fasse que vous puissiez suivre enfin cette recommandation du poète Fernando Pessoa : « Assieds-toi au soleil, abdicque et sois roi de toi-même ». Avec le tendre assentiment et, comme jusqu'ici, le soutien à haute fidélité de Madame THONNEY.

*Le Conseil applaudit.*

**Monsieur le Syndic :**

Merci infiniment, j'aurais l'occasion tout à l'heure de vous dire toute la fierté et tout le bonheur que j'ai eu à être Syndic de Pully.

*Le Conseil applaudit.*

**Le Président :**

Il en reste un. C'est à moi de prendre congé de vous.

On peut ne pas être Ramuz et vouloir aussi dire adieu aux personnages que l'on a côtoyés de près ou très près, une année durant. Je ne voudrais pas y manquer mais serai bref, ou tâcherai de l'être. Mon premier salut et mon hommage vont d'abord à vous, vous tous. Pour vous dire combien j'ai été fier de présider vos délibérations et de vous représenter officiellement. Fier mais pas forcément satisfait, car je sais vous avoir parfois décontenancés par quelques pratiques peu orthodoxes quoique autorisées par un règlement qui ne prescrit heureusement pas tout, ou alors le fait de manière à laisser la porte ouverte à des interprétations variables. Mon intention n'était évidemment pas de brider vos initiatives. J'ai seulement tenté, comme tous mes prédécesseurs, de vous offrir à chaque fois une occasion bien cadrée de vous exprimer systématiquement sur tout objet soumis à votre appréciation. Mais, précisément, peut-être aurais-je dû mieux vous prévenir des quelques innovations apportées à cette systématique ? Je vous remercie en tout cas d'avoir, la plupart du temps, consenti à vous « y faire », comme l'a gentiment suggéré l'une d'entre vous. Cela étant dit, je persiste à croire que le rôle de votre

président ne se borne pas à l'organisation de vos débats. C'est ainsi que les tâches de représentation auprès de nos sociétés locales, de la préfecture et d'ailleurs ont retenu mon attention et mon intérêt les meilleurs, au point que j'ai regretté n'avoir pas été sollicité davantage. Pour diverses raisons, pas toujours élucidées, la majorité de nos précieuses sociétés locales ne nous invitent en effet pas, n'associent donc pas le Conseil à leurs activités ou festivités. C'est autant de concitoyens et de concitoyennes que nous n'avons ainsi, hélas, pas eu l'occasion de rencontrer, des sociétés dont nous ignorons les succès, les difficultés, les aspirations et les projets. C'est regrettable dans la mesure où ces sociétés locales constituent le tissu vivant le plus riche et le plus varié de la commune. Une autre tâche essentielle de votre président consiste, me semble-t-il, à veiller à l'autorité soit aux prérogatives et compétences mêmes de notre Conseil, en particulier dans ses rapports avec la Municipalité. Sur ce plan, je n'ai vraiment pas eu à me plaindre, sauf que je regrette n'avoir pas obtenu qu'on examine de près la possibilité d'allouer un crédit-cadre à notre Conseil pour ses dépenses courantes. Mais nos initiatives furent en général bien reçues, sauf que j'aurais souhaité en particulier, d'accord avec notre bureau, que le problème de notre emplacement dans cette salle ou, plus précisément, de son architecture, puisse être résolu dans des délais plus brefs. En principe, nous oeuvrons dans nos murs, mais il faut bien convenir que ces murs sont placés sous la responsabilité d'un des dicastères municipaux et non de notre Bureau. Le projet d'hémicycle a cependant été lancé. Le problème n'est pratiquement pas insoluble. On peut raisonnablement espérer qu'une solution sera trouvée d'ici quelques mois. Ce n'est pas une question esthétique mais de logique, de clarté et de visibilité dans la répartition spatiale de chaque groupe, à vos yeux comme à ceux de notre exécutif, du bureau et même le public. C'est sans doute aussi une question d'image. Autre initiative prise par votre Bureau, la rencontre avec le Conseil communal de Nyon restera parmi ses meilleurs souvenirs. Ça ne s'était jamais fait, ni pour Pully ni pour Nyon, mais on a pu constater que c'est non seulement faisable mais enrichissant sur la plan humain – à l'interne aussi – comme sur le plan politique au sens large du terme. Les problèmes du financement et de la participation mériteraient cependant d'être mieux résolus. En tous cas, nos collègues de Nyon se réjouissent de nous rencontrer, ici, et nous ne pourrions pas leur réserver un accueil moins bon que le leur. Tout autre problème appartenant aux affaires à venir : la révision partielle imminente de la loi cantonale sur les communes, telle que l'a confirmé un communiqué de presse du département cantonal de l'intérieur. Un avant-projet de modification existe en qui concerne – écoutez bien – l'exercice de la fonction de conseiller communal, l'information des membres du Conseil, les différents types de commission et leur rôle, ou encore l'introduction de dispositions permettant la création de groupements régionaux. Je laisse à la Municipalité le soin de vous dire en temps voulu dans quelle mesure notre Conseil pourra être associé à cette prise de position de la commune. Ne vous faites aucune illusion, le délai prévu étant le 15 juillet prochain, le temps ne suffira pas. Rien ne vous empêche toutefois de prendre quelque initiative pour vous informer. Il est probable que notre règlement devra s'adapter. A ce propos, il serait peut-être temps de songer sérieusement à l'opportunité qu'il y aurait de créer une commission permanente des institutions. Le 4<sup>e</sup> pouvoir s'annonce de plus en plus près.. On ne résoudra certes pas les problèmes à coup de commissions ou groupes de travail. Un peu de prospective vous permettrait cependant de les anticiper, ces problèmes. Tel est mon message de fin de législature. J'y ajoute avec plaisir mes très sincères et chaleureux remerciements aux membres du Bureau et du Bureau électoral à notre secrétaire du Conseil communal, patronne affirmée du Bureau électoral, Madame Jacqueline Vallotton. Je les remercie pour la somme et la qualité des travaux qu'ils ont accomplis, pour leur grande et toujours amicale disponibilité, pour leur soutien presque indéfectible. Un

président sans bureau et sans secrétaire ne serait qu'une pâle figure de proue, un figurant sans référence, privé de moyens de communication et de conseils. Le seul système dont peut user le président, c'est le système du « do it yourself ». J'ai énormément apprécié l'aide et la franche amitié de mes compagnons de fortune et de Bureau. C'est encore un des très bon souvenir que je garderai de cette présidence. Je suis aussi très reconnaissant au greffe municipal, à Madame Corinne MARTIN et ses collaborateurs, de leur diligente et très attentive assistance. Je remercie enfin la presse de l'intérêt que ses représentants ont prêté à nos travaux. Leurs compte-rendu et commentaires ne peuvent que contribuer à assurer l'information de la population locale. Ce n'est pas seulement utile, c'est indispensable à notre vie démocratique. Je vous dis au revoir et je continuerai à vous avoir à l'œil mais d'un autre point de vue, tout aussi respectueux, je vous l'assure. Merci de votre ultime attention et que Dieu vous garde.

*Le Conseil applaudit.*

Notre dernière séance de législature est ainsi terminée. J'adresse à celles et à ceux qui nous quittent nos très sincères remerciements et nos excellents vœux. Dans sa nouvelle composition le Conseil est appelé à se réunir le 29 juin prochain pour l'installation des nouvelles autorités, des autorités dont ils feront partie. Pour l'heure et pour donner suite à la lettre du 27 mai que nous a adressée la Municipalité et le Bureau, nous passons à la partie dite officielle. La parole est à la Municipalité. A la fin de cette partie vous êtes conviés à partager l'apéritif au foyer pour permettre, ici, l'aménagement de la salle et partager le repas qui nous attend impatiemment. Merci de votre attention et très bonne soirée. La parole est à la Municipalité.

**Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :**

En songeant aux quelques mots que j'allais vous adresser ce soir, je me suis interrogé sur le fil rouge – à défaut du fil "vert" – qui pourrait relier mes propos. Mon regard s'est alors porté non loin d'ici vers la Muette (un comble pour préparer un discours !), dernière résidence de C.-F. Ramuz qui est un de mes auteurs fétiches. Quelques titres de son œuvre serviront donc de fil conducteur à ce que je souhaite vous transmettre en guise d'adieux. Il y a d'abord "*Les Circonstances de la vie*" qui font que vous vous trouvez tout à coup élu, de manière un peu inattendue, à la Municipalité. Certains "*Esprits malins*" m'avaient pourtant prévenu. Et vous voilà de plus propulsé à la Direction des travaux et services industriels, à quoi vos études de lettres et votre carrière de prof de français vous ont particulièrement préparé. Ce fut donc et d'abord la période de la surprise, de la découverte et de l'apprentissage et aussi, il faut le dire, un peu de la "trouille". C'est le lieu de rendre hommage à mes collègues et à mon chef de service pour l'aide qu'ils m'ont apportée afin de sortir à peu près vivant et indemne de l'orage électrique qui s'était brutalement abattu sur moi et sur nous dès notre entrée en fonction, au moment de la première phase de la libéralisation du marché de l'électricité. Merci au Conseil de décembre 2007 d'avoir suivi. Ces deux premières années furent aussi pour moi la "*Découverte du monde*", plus précisément du monde des ingénieurs, des techniciens, des spécialistes en toutes sortes de choses dont je n'avais bien sûr aucune idée. C'est là peut-être que mes compétences en lexicologie, en polysémie plus exactement, m'ont été de quelque utilité. J'ai ainsi appris, entre autres choses, qu'un tapis n'était pas toujours d'Orient et ne pouvait se poser que par beau temps, qu'une chambre ne servait pas qu'à manger ou à dormir, que l'on posait des chaussettes dans les égouts, qu'un tableau pouvait avoir plusieurs entrées, qu'un delta ne se trouvait pas toujours à l'embouchure d'un fleuve et, last but not least, que le pénétromètre que nous avions égaré n'était pas ce que vous

croyez. Ces cinq ans m'ont donc beaucoup appris, confirmant ce que je savais théoriquement, c'est-à-dire que l'on peut apprendre à tout âge. Mais l'effort fut parfois rude! J'en ressors enrichi, comme je ressors enrichi de tous les contacts que j'ai pu nouer au sein de la Commune ou dans mes relations intercommunales. C'est là pour moi un grand sujet de reconnaissance. Oh bien entendu, quand vous êtes municipal et de surcroît à la tête d'une importante Direction, avec les rapports qui déferlent semaine après semaine, les préavis qui s'accumulent, les documents des collègues à lire et à étudier soigneusement, c'est à coup sûr "*La Guerre aux papiers*" qui est déclarée. Merci à mes cadres, à la Secrétaire municipale et à ses services et, ces dernières semaines de mise en ordre, à l'archiviste communale de m'avoir sauvé de la noyade par leur indispensable appui administratif. Et quand, dans cette agitation technico-administrativo-politique vous êtes menacé de perdre pied, il s'est toujours trouvé "*Une Main*" secourable pour vous sortir du pétrin. Merci à toutes celles et à tous ceux qui, collègues, collaborateurs, amis, famille, dans les moments de stress, de fatigue ou de découragement m'ont aidé à retrouver la force, le courage et le bonheur, bref, la "*Raison d'être*" municipal à Pully. Et lorsque la "*Présence de la mort*" a frôlé de près, de trop près, la Municipalité ou telle Direction et que l'on a pu craindre que le "*Soleil ne revienne pas*", on s'est serré les coudes pour poursuivre le chemin. Cinq années de Municipalité, c'est aussi une expérience de vie, de solidarité et d'amitié, dépassant de loin les clivages idéologiques et politiques. Où l'émotion a sa part, et c'est bien ainsi. Nul "*Besoin de grandeur*" ne m'a poussé à briguer cette charge mais simple souci de servir une Commune, encore à la "*Taille de l'homme*" à laquelle je suis profondément attaché comme l'était mon père qui eût été fier de me voir exercer ces responsabilités. Si j'ai pu relever ce défi, dans la mesure de mes moyens et bien conscient de mes insuffisances, c'est ma seule et ma plus belle récompense, Le bref "*Passage du poète*" – oh, n'exagérons rien, du "lettreux" ! – à la Municipalité de Pully s'achève. D'autres prennent le relais, à qui on souhaite bonne chance et plein succès. Reste donc à dire "*Adieu à beaucoup de personnages*" : à mes collègues, bien sûr, à mon Syndic qui a fermement tenu la barre ou la baguette, c'est selon... en les remerciant de leur bonne et franche collaboration, à toutes les collaboratrices et collaborateurs de la DTSI mais aussi à celles et ceux des autres Directions à qui j'ai eu affaire et que je n'ai pas encore cités : chefs de service ou d'exploitation, juriste, greffe, huissier, policiers et j'en oublie, qu'ils me pardonnent. A toutes et à tous un adieu reconnaissant. Sans ces concours avisés et précieux un municipal ne ferait pas grand-chose. Et adieu à vous, membres du Conseil communal ! J'ai eu de fructueux contacts avec nombre d'entre vous, tous partis confondus. Que ce soit en plenum, dans des commissions ad hoc ou avec la sous-commission de gestion dont j'ai particulièrement apprécié les "*Questions*" pertinentes, l'écoute et les critiques constructives. Un grand merci, vraiment!

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, A ce point de mon allocution je pense avoir épuisé et ce que je souhaitais partager avec vous et les titres exploitables de Ramuz (et peut-être aussi votre patience!). Mais je vous laisse, en guise de "*Passage du poète*" – pour y revenir – et qui a figuré, affichée en bonne place durant cinq ans, dans mon bureau de la Damataire. Pour saluer celles et ceux qui partent et encourager tous ceux qui restent. C'est Bovard, le vigneron, qui parle en raclant sa vigne : "*C'est de faire pour rien qui est beau. Même si le travail ne paie pas, parce que c'est de faire qui compte. ... et c'est dur et c'est ingrat mais je dis : c'est ça qui est beau. On a déjà raclé une fois, on va racler une deuxième fois, une troisième, une quatrième. Il racle. Je dis que c'est comme ça : l'honneur et l'amour. Et point d'argent du tout, s'il faut, parce qu'il resterait l'honneur, l'honneur et l'amour. Il racle. Nous qu'on est de la vieille espèce, de la bonne espèce, de vieille bonne espèce, et on est encore quelques-uns de cette espèce, alors, hardi. Il racle*".

*Le Conseil applaudit.*

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

2006-2011 a été pour moi une 4<sup>ème</sup> législature au sein de la Municipalité, une 2<sup>ème</sup> à sa tête comme syndic. En dresser le bilan est éminemment délicat. Si l'on est seul dans la défaite, le succès est lui universel et chacun cherche souvent à tirer la couverture à soi! Si le début fut, en continuité avec les années précédentes, difficile en fonction d'un état peu enviable de nos finances, l'arrivée aujourd'hui se fait sous des aspects bénéfiques, encourageants et prometteurs. Ne nous berçons pas trop d'illusions, cette situation est le résultat de plusieurs facteurs dont nous n'avons pas toujours l'entière maîtrise. L'engagement politique et volontariste de la Municipalité, soutenu en cela par le Conseil communal, en a été le facteur déclenchant. La loyauté et l'engagement du personnel communal, des chefs de services, jusqu'aux collaborateurs sur le terrain a, par la suite, permis la mise en œuvre et l'accomplissement des décisions d'économies. Enfin, la conjoncture économique a contribué très largement à donner une couleur positive à notre équilibre financier retrouvé. Si les circonstances nous ont conduits à restructurer l'administration, à renforcer son esprit de service public, nous avons soigneusement évité de péjorer les prestations fournies à nos concitoyens. Ce maintien, son développement tant qualitatif que quantitatif, sont des objectifs que la nouvelle Municipalité aura, dans tous les domaines, à cœur de poursuivre dans un cadre financier équilibré et raisonnable. Grâce aux efforts consentis, la Municipalité actuelle, toujours en accord avec vous, les membres du Conseil communal, a initié toute une série de projets ambitieux : schéma directeur de l'Est lausannois, urbanisation réfléchie, développement des structures d'accueil et ébauche d'une politique dynamique du logement. Ce dernier point, je l'avoue, est une des seules ombres au tableau de cette législature. Cependant, une prise de conscience tardive de cette préoccupation collective, vaut mieux que pas de prise de conscience du tout ! Au cours de ces 5 années, la Municipalité a tenu 244 séances ordinaires, quelques séances spécifiques et réunions extra-muros. Votre Conseil, lui a siégé à 38 reprises et a traité 89 préavis, 24 motions et postulats et 17 interpellations ou questions. Je tiens à rendre hommage à la qualité et à l'engagement de chacun des membres de cette assemblée. Si tous les sujets ne furent pas acceptés de manière unanime, les débats animés et les majorités convaincantes confortèrent la Municipalité dans la justesse d'une gestion dynamique et rigoureuse. Contrairement à l'opinion exprimée par mon collègue syndic de Lutry, je n'ai jamais ressenti les débats du législatif pullièran comme de "fréquents bras de fer" ou de "politique politicienne" ! Citation authentique. C'est certainement entre Pully et Lutry une question d'appréciation ou de sensibilité partisane ! Permettez enfin au doyen d'âge et de fonction de la Municipalité sortant de charge de citer quelques propos tenus il y a 5 ans et concernant mes collègues – ça avait paru dans le journal, aussi c'est une citation authentique –. Ils s'étaient engagés à : "servir la collectivité avec optimisme et enthousiasme – à renforcer les synergies intercommunales – à poursuivre, encourager, favoriser et lutter – signer l'accueil, encourager et diversifier – enfin, développer et maintenir : responsabilité, ouverture, écoute et loyauté – tels sont les ingrédients qui doivent permettre à l'équipe municipale d'atteindre les objectifs fixés". Fin de citation. A chacun d'entre vous de juger, en son âme et conscience, si ces engagements ont été tenus et les objectifs atteints. Pour ma part, j'en suis persuadé et pense, que malgré nos différentes sensibilités et les difficultés surmontées, nous avons, mes collègues et moi, toujours montré une unité d'action, librement partagée, sans compromission et sans arrière-pensée. En terminant ce message, qui se veut non pas d'adieu mais bien de transmission de témoin, je suis reconnaissant et

fier d'avoir pu conduire une Municipalité engagée et expérimentée, avec laquelle nous avons pu agir pour le bien de nos concitoyens. Avec moi, Monsieur Jean-François Maire remet également son mandat. Il a été dépeint par le Président du Conseil, aussi je donnerai quelques touches. Il a été un fidèle collègue, il a su se mouler dans le rôle de conseiller municipal à la tête d'une direction éminemment technique. Il a rempli sa tâche avec humanité, constance et qualité qui ont su lui donner une influence déterminante et rassurante au sein du collège municipal. Merci Jean-François pour tout ce que tu nous as apporté durant ces 5 ans de cohabitation. A mes 3 futurs anciens collègues, Gil Reichen futur syndic, Maria Chrystina Cuendet et Martial Lambert vont ma gratitude pour avoir toujours su privilégier l'intérêt public – l'intérêt public ce n'est pas le cumul des intérêts particuliers de chacun des membres de la Municipalité – dans notre gestion du quotidien. Les votes divergents ont été exceptionnels et je ne peux que les en remercier. Soyez félicités pour votre réélection, comme je félicite les 2 nouveaux conseillers Marc Zolliker et Daniel Margot. A cette nouvelle équipe vont tous mes vœux de succès et de réussite avec le même état d'esprit qui doit être la marque d'une équipe conquérante et entreprenante. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, je pars selon mon propre choix, conscient avec mes forces et mes faiblesses aussi, d'avoir rempli le mandat qui m'a été confié à deux reprises par mes concitoyens. Je n'en attends ni gloire ni lauriers. Et pour illustrer ce propos j'aimerais vous citer – même si je ne prends pas du showbiz, Barbara Hendricks qui disait dans une interview : j'ai appris l'humilité. Après l'ovation vient le silence. La gloire c'est comme les nuages, on ne peut les mettre sous un coussin lorsque l'on s'endort. Fin de citation. Ce chemin que nous avons parcouru ensemble pendant plus de 17 ans ne se termine pas aujourd'hui, il se poursuit avec d'autres dirigeants mais selon un itinéraire choisi et déterminé à l'avance. Cet accomplissement n'aurait pu, pour moi, être aussi gratifiant sans la présence à mes côtés de ma femme et de ma famille à qui je dois beaucoup. Ce soir ils me font la joie d'être présents. A vous toutes et tous, élus ou réélus, bonne et fructueuse nouvelle législature !

*Le Conseil applaudit.*

**Monsieur Gil REICHEN demande la parole :**

Il m'incombe de terminer cette partie officielle oratoire. La dernière séance du Conseil communal pour une législature a inévitablement un caractère particulier, on s'en rend compte si nécessaire ce soir. Il est un moment charnière qui marque avec la cérémonie d'assermentations de la semaine prochaine le renouvellement des autorités communales. A quelques jours de cette échéance flotte indéniablement dans l'air un parfum de passage de témoin. Elle est aussi de façon, non plus, symbolique mais très concrète la dernière que siègent celles et ceux qui mettront un terme à leur engagement politique le 30 juin. Terme imposé par les électeurs pour certains ou sur une décision prise librement pour d'autres. Le fait que l'on trouve aujourd'hui dans cette catégorie deux membres de la Municipalité, dont le Syndic en place depuis 10 ans renforce encore la dimension émotionnelle de cette dernière séance du Conseil communal 2006-2011. Cette séance est enfin une occasion de se retourner brièvement, si possible, d'une manière non exhaustive sur les 5 années passées, sur ce qui a pu être décidé et réalisé au cours 36 séances du Conseil communal, quelquefois animées. Séances d'idées introduites par une présidente et quatre présidents aux styles variés. Il est possible par le biais de cette évocation d'avoir un éclairage sur ce qui occupera encore les autorités pour les prochaines années. Il y a dans le domaine des structures d'accueil de l'enfance, la création de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse au début de cette législature, puis ce premier pas sera suivi ensuite par une série d'action dans ce domaine, l'adhésion à l'Association du réseau

d'accueil de jour Pully-Paudex-Belmont-Lutry et puis ensuite votre Conseil qui allait encore adopter courant 2009 les crédits nécessaires à la création de vingt places d'accueil à l'église du Coteau, puis de vingt-quatre à l'avenue Ramuz, ainsi qu'un plan de développement de ses structures jusqu'en 2014. Et puis il y a dans le vaste et passionnant domaine dans l'aménagement du territoire, en novembre 2007 l'adoption par votre Conseil du plan d'affectation des Boverattes, qui mettait un terme – du moins provisoirement – à plus trente ans de discussion politique sur l'aménagement de cette parcelle. Et dire que sur ce terrain l'implantation d'un tennis a été imaginé et étudié en 1970, puis celle d'un cimetière en 1975. Au terme d'une procédure de retour ce plan entré en vigueur à fin 2010. Et puis, toujours dans ce domaine en 2009, vous avez confirmé la modification du plan général d'affectation des Monts-de-Pully, du plan partiel d'affectation du hameaux des Trois Chasseurs, qui avait déjà été adopté en 2000 mais en y ajoutant cette fois la condition de subordonner l'entrée en vigueur de ces modifications à une opération de remaniement parcellaire avec péréquation réelle. Et puis en mai 2010, vous vous en souvenez le Conseil adoptait les conclusions du préavis, au titre évocateur, « Pully 2020, développement de la Ville de Pully, urbanisme et infrastructure, tout un programme. Après plusieurs séances d'informations, au terme de débats animés mais constructifs, le Conseil octroyait à la Municipalité, les moyens financiers, les ressources humaines de poursuivre les études menées dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges et pour le développement du centre de Pully. La poursuite de ces projets permettrait au Conseil les bases de Pully de demain. Et puis enfin, ce printemps vous adoptiez encore le plan d'affectation Lavaux-Roches-Palin-Panchaude et les modifications de notre règlement communal des constructions, enterrant, si on peut le dire les toits cintrés et permettant la généralisation des toitures plates sur l'ensemble du territoire. Le domaine du patrimoine, des infrastructures, vous le savez occupe le Conseil, en 2007 - ça a été aussi rappelé - vous adoptiez l'important préavis sur la restructuration de nos services industriels, dans lequel notre Syndic et notre collègue Monsieur Jean-François MAIRE se sont fortement impliqués. Et puis, je dirais que cette législature a aussi été malheureusement celle de l'amiante avec un premier cas détecté au collège de l'Annexe Ouest en 2008, qui a conduit la Municipalité à présenter au Conseil un préavis en octobre 2008 pour mener à bien les opérations de réfection du bâtiment. En 2009 vous avez permis la réaffectation, la réhabilitation complète de notre piscine couverte, avec là aussi de nouveau, un problème d'amiante qui a conduit à des crédits complémentaires importants. Et puis au début 2009, vous avez accepté le nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, ainsi que la nouvelle structure des taxes correspondantes, important dossier, gros dossier, porté là aussi par le Municipal sortant des Travaux. Ce nouveau règlement qui devait prendre en compte, vous vous en souvenez, le principe de causalité conformément à la législation fédérale. Et puis enfin, il y a un mois, c'est toujours pour la même direction, mon collègue l'a dit elle a présenté énormément d'objets, un peu cerise sur le gâteau des infrastructures, vous avez accordé le crédit nécessaire à la avenue des Cerisiers. Dans un autre domaine, la culture, vous avez en 2008 montré un fort soutien au Musée de Pully, confirmant son maintien parmi les institutions culturelles de Pully et contribuant par là à lui donner une nouvelle impulsion, un nouvel élan. Et puis vous aurez enfin, encore, dans les derniers mètres de cette législature et sur le fil, si j'ose dire, approuvé la création d'une Association de commune regroupant Pully-Paudex-Belmont-Lausanne et Savigny pour gérer le territoire de ces communes projet, qui s'inscrit dans une nouvelle organisation policière vaudoise. Ce survol assez rapide, bien sûr, incomplet évoque, certes, pour chacun d'entre nous des souvenirs, mais illustre aussi la grande diversité, quelquefois la complexité des objets traités dans le cadre de la gestion des affaires communales. Il donne aussi un éclairage sur



la durée et la continuité de beaucoup d'objets qui ne peuvent, évidemment, se calquer strictement sur le rythme des législatures. Ainsi bon nombre des décisions prises par le Conseil communal de cette législature, beaucoup des crédits votés trouveront un prolongement ou un aboutissement dans les années à venir. Il en va ainsi de nos institutions. Les autorités politiques ne débutent pas leur mandat avec une feuille totalement blanche qu'elles rendent complétée et achevée au terme de la législature. Elles héritent d'un passé, orientations et de précisions antérieures. Mais si certains chapitres sont à poursuivre, dont d'autres seront à inventer, à écrire. Les autorités politiques doivent à la fois assurer la continuité d'une histoire et imaginer, se projeter dans l'avenir. Elles le font en y apportant, bien sûr, leur vision, leur sensibilité et leur propre impulsion. Aujourd'hui plusieurs parmi vous arrivent au terme de leur engagement politique. Ils ou elles auront en plénum ou plus discrètement, dans les commissions ou au sein d'un groupe politique apporté leurs idées, leurs convictions et quelques illusions peut-être, un peu de leur personnalité. Ils ou elles auront contribué à l'évolution de notre ville, mais aussi au fonctionnement de nos institutions démocratiques qui reposent sur l'engagement personnel et volontaire de chacune et chacun. Dans ce contexte j'ai, bien sûr, avec mes collègues de la Municipalité sortante, une pensée particulière pour nos deux collègues Jean-François Thonney, Jean-François Maire qui terminent leur mandat. Un Syndic et un Maire pour Pully, c'était le slogan pour 2006. Un Syndic et un Maire sur le départ. Deux personnalités qui auront, chacune à leur manière, laissé leur empreinte sur une période de la vie de notre collectivité Pulliérane. Merci encore à vous deux, Jean-François et Jean-François, profitez longuement de cette retraite politique méritée. Je terminerai ce propos en vous remerciant chaleureusement, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, pour votre engagement pendant cette législature qui s'achève, pour votre disponibilité, cela a été dit, et je crois que c'est important pour la qualité générale de nos débats même si ceux-ci sont quelques fois vifs. Merci. Bonne suite à ceux qui continuent et qui seront assermentés la semaine prochaine. Bonne retraite à ceux qui nous quittent et à vous tous.

*Le Conseil applaudit.*

### **Le Président :**

Avec l'autorisation de son mari, j'ai invité Madame Thonney à bien vouloir avoir s'avancer vers le pupitre, ce qui lui était, m'a-t-elle dit tout à l'heure, pratiquement interdit.

*Le Conseil applaudit.*

### **Madame Etna CHEVALLEY demande la parole :**

Monsieur le syndic sortant de charge, et, permettez-moi de dire Cher Jean-François. Depuis plus de 45 ans, tu t'es engagé pour la défense de valeurs humanistes sociales, et plus concrètement pour la ville de Pully. Entré en politique en 1964, tu as occupé presque tous les échelons de la vie politique : Conseiller communal (que tu as aussi présidé), député au Grand Conseil durant 5 législatures, Grand Conseil que tu as présidé en 1983 (certains d'entre vous se souviennent peut-être de la réception que la commune avait organisée à cette belle occasion). Puis tu auras siégé durant 2 législatures en tant que Conseiller municipal et finalement durant 2 autres législatures comme Syndic. Ta rigueur intellectuelle, ton honnêteté, ta fidélité à tes convictions ont contribué à ta renommée et ont permis, à chaque fois et pour chaque fonction que tu as briguée, une brillante élection, même lorsque ce n'était pas gagné d'avance! Très franchement, lorsque notre groupe a

soutenu ta candidature à la syndiculture, nous avons quelques appréhensions : seul socialiste à la Municipalité, et de surcroît Syndic ! Il fallait du courage. En même temps, nous étions sûrs que tu réussirais à rassembler et à arbitrer s'il le faut. De toutes ces années de mandat politique, ce sont certainement ces 2 législatures de syndiculture qui auront été les plus difficiles. Tu as souvent dû faire bonne mine à mauvais jeu, trancher dans le vif, prendre des décisions difficiles. Tout cela, tu l'as fait sans jamais perdre ton âme et en restant fidèle à tes convictions. Heureusement, aujourd'hui tu peux quitter la syndiculture serein, fier du devoir accompli de la plus belle manière. Après les 4 premières années de syndiculture, les plus pénibles, tu es parvenu, avec quelques coups de pouce extérieurs et avec les 4 Conseillers municipaux qui constituent le collège municipal, à redresser le bateau presque naufragé des finances communales. C'était un sacré défi et tu l'as brillamment relevé. Si notre groupe est fier de toi, c'est la commune de Pully qui peut l'être d'avoir pu compter sur tes compétences, ta connaissance de la chose publique et de ton expérience professionnelle. En cette soirée, dernière séance du Conseil communal de cette législature, c'est avec une certaine émotion que nous te disons très simplement merci et bon vent pour une heureuse retraite politique.

*Le Conseil applaudit.*

La parole n'étant plus demandée, le Président invite les membres du Conseil à prendre l'apéritif au son du corps de musique de Pully. Merci encore de votre attention. La séance est levée à 20h45.

Le Président :

La secrétaire :

Daniel Margot

Jacqueline Vallotton